

**AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU
COUR SUPÉRIEURE – DISTRICT DE MONTRÉAL
MODIFICATIONS AU COMMUNIQUÉ RÉVISÉ LE 26 FÉVRIER 2021
Le 3 mars 2022
(En matières familiales)**

Certaines mesures annoncées au Communiqué de la Cour supérieure, révisé le 26 février 2021, sont précisées ou remplacées par les mesures qui suivent :

1. Appel du rôle de 8 h 45 en salle 2.17

L'article 128 des Directives de la Cour supérieure pour le district de Montréal (septembre 2019) s'applique à l'appel du rôle virtuel en salle 2.17.

Ainsi, entre 8 h 45 et 9 heures, il est possible pour les avocats et parties non représentées de **faire transférer leur dossier** en salle 2.11 (ordonnance de sauvegarde) ou salle 2.12 (gestion familiale) en s'adressant au greffier spécial siégeant en salle 2.17 pourvu que :

- la demande ne soit pas contestée; ou
- la demande soit contestée mais tous les avocats et/ou les parties soient présents et prêts à procéder immédiatement;
- dans le cas d'un transfert en salle de gestion, l'intitulé de la procédure correspond à l'un des sujets apparaissant à l'article 158 des *Directives de la Cour supérieure pour le district de Montréal*

Après 9 heures, le transfert d'un dossier ne pourra être effectué que selon l'ordre dans lequel il apparaît sur le rôle.

De même, **entre 8 h 45 et 9 heures**, il est possible pour les avocats et parties non représentées de faire vérifier les engagements souscrits en vue de la fixation d'une date d'audition.

2. Demande d'homologation ou de reconduction

À compter du 14 mars 2022, les avocats et parties non représentées sont invités à utiliser le nouveau formulaire intitulé « **Instructions pour demande d'homologation ou de reconduction** », lequel devra être accompagné du consentement et des documents pertinents pour le dépôt d'instructions relatives à l'homologation d'un consentement ou à la reconduction d'une ordonnance de sauvegarde, sans nécessité de participer à l'appel du rôle. Ce formulaire est disponible sur le site de la Cour supérieure sous la rubrique *Formulaires* du district de Montréal (<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/districts-judiciaires/montreal>).

**L'honorable Chantal Tremblay
Juge coordonnatrice des chambres civile
et familiale du district de Montréal**